

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 25 mai 2012
(convocation du 14 mai 2012)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Mai Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à compter de 12h25	Mme. DELATTRE Nathalie à M. DELAUX Stéphan
M. DAVID Alain à M. TOUZEAU Jean à compter de 12h25	M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul à compter de 12h25
Mme. CARTRON Françoise à M. FELTESSE Vincent à compter de 12h	M. EGRON Jean-François à Mme. LIMOUZIN Michèle
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain	Mme EL KHADIR Samira à Mme DELTIMPLE Nathalie à compter de 12h
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe	M. GALAN Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10h45	M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. FLORIAN Nicolas
M. PIERRE Maurice à Mme. FOURCADE Paulette à compter de 12h	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 9h50
M. PUJOL Patrick à M. POIGNONEC Michel	M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à Mme. LIRE Marie Françoise
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain à compter de 11h30	Mme. HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre
Mme LACUEY Conchita à M. TURON Jean-Pierre à compter de 12h	M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément à compter de 12h15
M. SOUBABERE Pierre à M. HERITIE Michel à compter de 10h15	M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
Mme TERRAZA Brigitte à M. FREYGEFOND Ludovic à compter de 10h35	Mme. PIAZZA Arielle à Mme. BREZILLON Anne
M. ASSERAY Bruno à M. CHAUSSET Gérard	M. QUANCARD Denis à M. BOBET Patrick
Mme. BALLOT Chantal à M. GUICHOUX Jacques à compter de 12h	M. REIFFERS Josy à M. SOLARI Joël jusqu'à 10h10
Mme BONNEFOY Christine à M. BONNIN Jean-Jacques à compter de 12h	Mme. SAINT-ORICE Nicole à Mme. TOUTON Elisabeth
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. FAORO Michèle	M. SIBE Maxime à M. CAZENAVE Charles

LA SEANCE EST OUVERTE

**Développement du réseau de transports en commun - 3e Phase du tramway -
Extension de la Ligne C du tramway - Liaison Bègles «Terre Sud» / Villenave
d'Ornon extra rocade - Ouverture de la concertation - Décision - Autorisation**

Monsieur CHAUSSET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le Conseil de Communauté a validé, le 23 juin 2006, un schéma directeur d'amélioration de la desserte en transports en commun envisageant, entre autres, l'extension du réseau de Transports en Commun en Site Propre (TCSP).

Par délibération n°2007/0301, du 27 avril 2007, le Conseil précisait la nature des projets devant être mis à l'étude aux fins d'étendre le réseau de transports en commun.

Il s'agissait d'étudier, notamment, la desserte en TCSP de Villenave d'Ornon par la ligne de tramway C avec la création d'un parc relais au-delà de la rocade.

Une concertation publique, relative au développement du réseau de transports en commun, a été lancée par décision communautaire en date du 22 février 2008 (délibération n°2008/0161). Cette concertation s'est déroulée du 1^{er} avril 2008 au 19 juin 2009 inclus. Son bilan a été approuvé au Conseil de Communauté du 10 juillet 2009, par délibération n°2009/0449.

Puis, le dossier définitif du projet de développement du réseau de transports en commun a été adopté le 6 novembre 2009, par délibération n°2 009/0708.

Ainsi, en ce qui concerne l'extension de la ligne C, il a été choisi de prolonger la ligne en mode tramway à partir de la station Terres Neuves à Bègles jusqu'à Villenave d'Ornon (franchissement de la rocade) en passant par la route de Toulouse et la place Aristide Briand.

Actuellement, dans un contexte de pleine urbanisation, la Communauté urbaine de Bordeaux s'engage dans une démarche innovante de production de logements le long des axes structurants de transports en commun.

Le cabinet « Office for Metropolitan Architecture (OMA) », missionnée par la Communauté Urbaine de Bordeaux, dans le cadre de la démarche « 50 000 logements », mène une réflexion préalable permettant d'organiser les futures formes urbaines.

Ainsi, le cabinet OMA a imaginé « La ville du rapide, du passage », maintenue côté route de Toulouse, et « la ville plus lente et douce » dans des rues parallèles, offrant ainsi un espace de convivialité, de chalandise et de circulations douces.

Pour accompagner cette réflexion urbaine nouvelle, la Communauté urbaine de Bordeaux souhaite réfléchir, à nouveau, à la desserte de ce secteur en transports en commun en mode tramway. Ainsi des variations du tracé de cette infrastructure dans le secteur de la route de Toulouse sont imaginées. A titre indicatif, plusieurs hypothèses de travail vous sont communiquées en accompagnement du présent rapport. Ces hypothèses n'excluent aucune autre proposition.

C'est pourquoi, il vous est proposé d'ouvrir, conformément aux articles L300-2 et R300.1 du Code de l'Urbanisme, une nouvelle concertation sur le projet de prolongement de la ligne C prenant en considération les enjeux apparus avec les études urbaines réalisées dans le cadre de l'opération « 50 000 logements », en collaboration avec les habitants, les associations, les communes, les commerçants, les entreprises et toutes les personnes intéressées.

Les objectifs du projet soumis à concertation sont :

- favoriser l'émergence d'une ville de proximité par la structuration des territoires et la consolidation des pôles d'habitat et d'activités situés le long des axes forts de déplacement,
- rééquilibrer la répartition entre les différents modes de déplacements en faisant croître la part des transports en commun et des déplacements doux,
- améliorer la desserte du territoire en confortant la solidarité d'agglomération, par le développement d'un réseau de transport en commun attractif et performant,
- permettre à chacun de mieux maîtriser ses temps de déplacements, en améliorant les performances du système, contribuant à l'attractivité de l'économie locale.

Cette concertation publique a pour but, d'une part, d'informer le public, d'autre part d'enrichir les réflexions du maître d'ouvrage en terme d'enjeux et d'objectifs en recueillant les avis, notamment des usagers et riverains, pour une meilleure prise en compte dans l'élaboration du projet d'infrastructure tramway.

Les modalités de la concertation sont les suivantes :

Un dossier de présentation du projet et un registre de concertation seront respectivement déposés :

- à la mairie de Bègles,
- à la mairie de Villenave d'Ornon,
- à la Direction Territoriale Sud de la Communauté urbaine de Bordeaux,
- et à la Direction des Grands Travaux et des Investissements de Déplacements (Pôle Mobilité) de la Communauté urbaine de Bordeaux,

où ils pourront être consultés par le public, aux jours et heures d'ouverture de leurs bureaux, en vue de recevoir des observations ou suggestions éventuelles.

La concertation sera également ouverte sur le site internet <http://participation.lacub.fr>

Une réunion publique sera organisée pendant cette période.
Les modalités d'animation et d'organisation de cette concertation se feront en liaison avec les services des communes concernées.

Le dossier de présentation comportera notamment :

- une notice explicative définissant les objectifs poursuivis,
- un plan de situation,
- un plan programme.

Indépendamment de la présente délibération, la publicité de cette concertation prenant la forme d'un avis de concertation publique, sera réalisée par insertion dans deux journaux locaux et par voie d'affichage, en mairies de Bègles et de Villenave d'Ornon, au siège de la Communauté urbaine de Bordeaux ainsi que sur le site internet de LaCub, tant pour son lancement que pour son achèvement.

Le bilan de cette concertation fera l'objet d'une délibération du Conseil de Communauté.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme, notamment son article L300-2,

VU le Code de l'Environnement,

VU la délibération n°2009/0708 du 6 novembre 2009,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QU'il convient de confirmer le mode tramway entre le quartier Terre Sud à Bègles et la commune de Villenave d'Ornon extra rocade ;

CONSIDERANT QU'il paraît pertinent d'ouvrir une nouvelle concertation sur ce projet d'extension de la Ligne C du tramway.

DECIDE

Article 1 : Le Conseil de Communauté adopte les objectifs du projet d'extension de la ligne de tramway C entre le quartier Terre Sud à Bègles et la commune de Villenave d'Ornon extra rocade, tels que définis dans le présent rapport.

Article 2 : Le Conseil de Communauté décide d'ouvrir la concertation publique préalable à la réalisation du projet évoqué.

Article 3 : Le Conseil de Communauté approuve les modalités de la présente concertation telles que décrites dans le présent rapport.

Article 4 : Le Conseil autorise Monsieur le Président à mettre en place ladite concertation.

Article 5 : Le Conseil de Communauté autorise Monsieur le Président à fixer la date de clôture de cette concertation.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 mai 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
31 MAI 2012

PUBLIÉ LE : 31 MAI 2012

M. GÉRARD CHAUSSET